

**Tremblay-en-France – Vie des Quartiers  
Centre social Louise Michel / Mikado**

**Session spéciale multimedia :  
Les logiciels libres  
et l'open source.**

# Le déroulé de notre matinée

Présentation des enjeux, politiques et économiques des logiciels libres et de l'« open source ».

- Intervenant :  
**René Durand**  
(bénévole pour Mikado et le CCAS)
- Blog : <http://blog.durandandco.org/>

Présentation de quelques systèmes d'exploitation de type Linux et de logiciels libres .

- Intervenant :  
**Jean-Luc Chopin**
- Association Starinux  
9, rue Hudri  
92400 Courbevoie
- Site Web : <http://www.starinux.org>



[WWW.STARINUX.ORG](http://WWW.STARINUX.ORG)

# Première partie...

**Présentation des enjeux,  
politiques et économiques  
des logiciels libres et  
de l'« open source ».**

# Quelques définitions...

« **Logiciel Libre** » et « **Open Source** » sont employés pour caractériser les logiciels couverts par une licence offrant les libertés de les exécuter, de les étudier, de les redistribuer, de les modifier, et de les améliorer

- Le terme « Logiciel Libre » fait référence à la définition de la **Free Software Foundation**.
- Le terme « Open Source » fait référence à celle de l'**Open Source Initiative**.

Si ces deux **définitions** sont **proches**, elles présentent toutefois des **vues sensiblement différentes**.

- Le mouvement du **Logiciel Libre** est avant tout **éthique** et **philosophique**, basé sur le **partage de la connaissance** et **l'entraide**.
- Le mouvement **Open Source** met en avant les logiciels libres pour **leurs avantages pratiques**.

**Né dans les années 1980, c'est en 2004 que l'UNESCO élève le logiciel libre au rang de « patrimoine mondial de l'humanité ».**

# GNU General Public License (GPL)

- En 1985, **Richard Stallman** crée la *Free Software Foundation* structure logistique légale et financière du projet **GNU**
- **GPL**, c'est la licence créée par la *FSF* (*Free Software Foundation*) pour le projet **GNU** (au départ c'est système d'exploitation), et les auteurs de bien d'autres logiciels se sont approprié les règles de cette licence.
- L'auteur permet toute utilisation, modification et diffusion de son travail (ainsi que des versions dérivées) à condition que le diffuseur accorde la même licence aux destinataires (et donc, ne restreigne pas leurs droits).
- Notion du « **copyleft** » en opposition au « **copyright** » (Droit des utilisateurs en opposition au droit des auteurs).



# C'est quoi un logiciel libre ?

Un « logiciel libre » fait référence à la liberté, pas au prix.

Un programme est un logiciel libre si vous, en tant qu'utilisateur de ce programme, avez les **quatre libertés essentielles** :

- **la liberté d'exécuter le programme**, pour tous les usages ;
- **la liberté d'étudier** le fonctionnement du programme, **et de le modifier** pour qu'il effectue vos tâches informatiques comme vous le souhaitez ; l'accès au code source est une condition nécessaire ;
- **la liberté de redistribuer des copies**, donc d'aider votre voisin ;
- **la liberté de distribuer aux autres des copies de vos versions modifiées** ; en faisant cela, vous donnez à toute la communauté une possibilité de profiter de vos changements. L'accès au code source est une condition nécessaire.

# L'informatique libre est donc porteuse de valeurs...

- L'informatique libre, **modèle de société...**
- L'idéal du logiciel libre est validé par la pratique.
- Inspiré de l'économie du savoir scientifique, il promeut un **modèle d'organisation coopératif, contributif performant.**
- Il fonctionne sur **la liberté et le respect de l'individu.** Chacun est considéré comme un acteur.
- Il porte un certain universalisme, de nombreuses doctrines s'y retrouvent.
- **Il replace l'éthique au centre de l'économie.**



# Un marché en plein développement...

- Le marché du Logiciel Libre et des services associés a enregistré une belle croissance ces dernières années en France.
- Il représentait environ **6 % du marché** des logiciels et des services informatiques en 2011.
- Avec un volume de **2,5 milliards d'euros**, ce marché devrait rester très dynamique.
- Selon certains experts, cette croissance fait cependant évoluer le Logiciel Libre, qui serait en train de perdre certaines de ses spécificités originelles. En particulier il serait devenu « *moins communautaire, moins gratuit, mais plus professionnel* »





# Microsoft et Bill Gates

- William Henry Gates, dit **Bill Gates**, entrepreneur américain, pionnier dans le domaine de la micro-informatique, né le 28 octobre 1955 à Seattle (État de Washington) aux États-Unis.
- **Fonde en 1975 (à 20 ans) la société de logiciels Microsoft.** Dans un premier temps, il achète le système d'exploitation MS-DOS, puis conçoit **Windows système d'exploitation fermé**, en situation de quasi-monopole mondial.
- Il est devenu, grâce au succès commercial de Microsoft, **l'homme le plus riche du monde** de 1996 à 2007 et en 2009. En mars 2013 sa fortune personnelle est estimée à 67 milliards de dollars.
- Position dominante de Microsoft : **presque 90 % des PC sont équipés de Windows.**



Microsoft

# Les licences non-libres ont coûté plus de 1,5 milliard € à l'État sur 5 ans.

- En mai 2013, le gouvernement, en réponse à des questions de parlementaires, **estime à 1,5 milliard d'euros sur 5 ans** (2007-2011) les dépenses réalisées pour l'ensemble des licences de logiciels non-libres.
- **La dépense de l'État pour les logiciels de la société Microsoft** (acquisition et maintenance) est évaluée à un montant global estimé pour l'année 2011 de **53,9 M€**, dont 10,2 M€ relèvent de logiciels préinstallés sur les postes de travail, 19,8 M€ d'achats de licences et 23,9 M€ de location de licences et de services.

## **Pour autant ces chiffres ne sont pas complets :**

- Les administrations publiques hors État et hors UGAP ne sont pas prises en compte.
- La séparation entre matériel et logiciel n'est pas toujours faite (usage de logiciels « préinstallés »).

# Le « libre » en danger avec l'ACTA

- **L'accord commercial anti-contrefaçon plus connu sous le nom d'ACTA** (Anti-Counterfeiting Trade Agreement), est un traité international multilatéral sur le renforcement des droits de propriété intellectuelle, négocié de 2006 à 2010 par une quarantaine de pays.
- **La phase de ratification en cours a été suspendue** dans de nombreux pays suite à de vives protestations et polémiques le concernant.
- Par exemple :
  - Le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie n'ont pas été associés aux négociations.
  - Le terme de contrefaçon englobe des notions très différentes, qu'il s'agisse de brevets, du droit d'auteur, du droit des marques, certains médicaments génériques, ainsi que les infractions au droit d'auteur sur internet.
  - Etc.



# Le « libre » en danger avec le brevet logiciel

- Actuellement, en conformité avec divers traités internationaux, les logiciels sont couverts par le droit d'auteur. C'est bien !
- C'est grâce au droit d'auteur que des licences comme les licences GPL permettent à quiconque d'utiliser, étudier, copier, modifier et redistribuer les logiciels libres.
- Ne pas confondre le droit d'auteur et le brevet logiciel...
- Le brevet logiciel donnerait à son détenteur le pouvoir d'empêcher l'écriture ou l'utilisation de tout autre programme qui emploierait les mêmes fonctionnalités, les mêmes formats ou les mêmes algorithmes.
- **Brevet logiciel et logiciel libre sont donc irréconciliables.**



**BREVETS  
LOGICIELS**

# Le « libre » en danger avec la vente forcée...

- Il est impossible de choisir les logiciels lors de l'achat d'un ordinateur chez la plupart des revendeurs et notamment dans la grande distribution.
- Pourtant cette situation entraîne de graves conséquences, en déséquilibrant complètement l'offre sur le marché et en créant des situations de monopole.
- La commission européenne a déjà condamné Microsoft à une amende record, et cette même commission examine une nouvelle plainte contre la même société.
- En France cette situation est d'autant plus gênante que la loi française prohibe la vente liée.



**NON AUX  
RACKETIERS**

**ces logiciels qu'on nous oblige à acheter!**

## Deuxième partie...

**Présentation de quelques  
systèmes d'exploitation  
de type Linux et de  
logiciels libres.**

# A. Introduction.

- **Gnu/Linux : qu'est-ce que c'est, et pour quoi faire ?**
- **Intérêts et inconvénients.**
- **Différences principales entre le libre et le propriétaire.**
- **Caractère variable du logiciel libre.**
- **Les trois grandes familles de distribution.**
- **Les bureaux.**
- **Le live-cd, la live-usb, les machines virtuelles, différents types d'installations.**
- **Le problème des formats (libre et propriétaire).**
- **Qui utilise Gnu-Linux ?**
- **Pour aller plus loin...**

# B. Le bureau Hybride.

- Fenêtre d'information.
- Boutons droit et gauche.
- Boutons :
  - « magic » ;
  - « applications » (relation avec menu-manager) ;
  - « hybride » (système, remplissage dash gauche ; survol du menu et essai rapide des bureaux) ;





# C – Présentation de KDE, GNOME, et UNITY.



# **D – Passage en revue des quelques logiciels pour une utilisation complète (avec Xfce)**

- **Système (Dolphin, Paramètres systèmes, gestionnaires de mises à jour et de logiciels, comptes d'utilisateurs, imprimante, scanner, réseau, anti-virus, pare-feu, contrôle parental, gestionnaires de disques, de partitions et de système, logiciel de veille, lecteur d'écran pour les mal voyants et aveugles, terminal-console).**
- **Bureautique (éditeur de texte – HTML –, calculatrice, notes, méthodes d'entrées – langues étrangères –, gestionnaire d'archives, suite bureautique, lecteur de PDF, gestionnaire d'informations personnelles).**
- **Multimédia (appareil photo, images, sons, vidéos – lecteurs, logiciels de création –, dessin, PAO).**
- **Internet (navigateur, messagerie instantanée, lecteur de flux.**
- **Jeux/logiciels éducatifs.**

**Merci pour  
votre attention...**